

# DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

## Allianz Target 4 Life - KID

### Générique



**OBJECTIF** Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

#### PRODUIT

**Produit : Allianz Target 4 Life (Primes Uniques)**

Ce Document d'informations clés a été créé le mai 2022.

**Société : Allianz Global Life dac**

Pour plus d'informations, veuillez contacter par téléphone le numéro + 353 1 242 2300 ou vous rendre sur notre site web à l'adresse [www.allianzgloballife.com/be-fr](http://www.allianzgloballife.com/be-fr). L'Autorité des Services et Marchés Financiers (« FSMA ») est chargée de contrôler le respect par l'entreprise des règles relatives au document d'informations clés (« KID »).

**Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.**

#### EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

**TYPE** Vous allez souscrire un contrat d'assurance-vie branche 23 lié à des fonds d'investissement auprès d'Allianz Global Life dac.

**OBJECTIFS** Allianz Target 4 Life est un produit d'assurance-vie branche 23, assorti d'une prestation de décès et donnant l'occasion d'investir dans des fonds d'investissement. Vous continuerez d'avoir accès à vos investissements par le biais de rachats, et à votre décès, les bénéficiaires de la police d'assurance recevront toute valeur résiduelle des investissements plus une prestation de décès. Vous investirez dans une gamme de fonds internes en fonction de votre profil de risque, de votre option de paiement de la prime et de l'échéance du Cycle de vie. Ils peuvent comprendre des effets à revenus fixes (à moyen et court terme), des matières premières, des obligations et des actions des marchés émergents, des actions des États-Unis et du monde entier, ainsi que des obligations de sociétés européennes. La caractéristique de Cycle de vie assure que les investissements du client sont investis dans des actifs de moins en moins risqués à mesure qu'ils se rapprochent de l'échéance de leur Cycle de vie. Ils comprennent des actions et des obligations. Plus d'information sur chaque option d'investissement sous-jacent est disponible sur simple demande auprès de l'Assureur ou de votre intermédiaire et sur [https://www.allianzgloballife.com/fr\\_BE/produit/kid.html](https://www.allianzgloballife.com/fr_BE/produit/kid.html).

Le rendement sur votre investissement dépendra de la performance des fonds internes, des frais facturés, du profil de risque choisi et de l'échéance du Cycle de vie.

**INVESTISSEURS DE DÉTAIL VISÉS** Le type d'investisseurs varie en fonction de l'option d'investissement sous-jacente. En tout cas, le produit est conçu pour les clients :

- qui souhaitent qu'une compagnie d'assurance gère leurs économies à mesure qu'ils s'approchent de l'âge de la pension ;
  - qui souhaitent apporter une protection supplémentaire aux bénéficiaires de la police d'assurance s'ils venaient à décéder ; ou
  - qui souhaitent bénéficier d'avantages fiscaux liés à la croissance d'un investissement au sein d'un produit d'assurance-vie branche 23 par rapport à un investissement direct ;
- et
- qui ont des connaissances de base de la manière dont les produits d'investissement fondés sur des assurances fonctionnent ;
  - qui ont un horizon d'investissement de moyen à long terme ; et
  - qui comprennent qu'ils peuvent perdre tout ou partie de leur investissement.

L'investisseur de détail visé dépendra de l'option d'investissement sous-jacente choisie. Des informations spécifiques concernant chaque option d'investissement sous-jacente sont disponibles sur le site web [www.allianzgloballife.com/be-fr](http://www.allianzgloballife.com/be-fr).

**ASSURANCE : AVANTAGES ET COÛTS** En cas de décès de l'assuré après 6 mois à compter du commencement du contrat, ses bénéficiaires percevront la valeur de son investissement plus une prestation de décès supplémentaire. Jusqu'à l'âge de 66 ans, une prestation de décès supplémentaire sera fournie. Elle sera égale à 5 % des primes payées. Pour ce calcul, les Primes payées seront diminuées de tout montant que vous aurez racheté de votre investissement depuis le commencement de votre police. La prestation de décès supplémentaire maximale autorisée s'élève à 25 000 euros.

Aucuns frais ne sont facturés pour la fourniture de la prestation de décès supplémentaire.

La valeur de cette prestation se reflète dans l'indicateur de risque et les scénarios de performance indiqués à la section « Quels sont les risques et combien cela pourrait-il me rapporter ? ». Ceci est fondé sur un client type âgé de moins de 66 ans.

L'échéance du produit est égale à la durée de votre vie. Il prendra fin à la première des dates suivantes :

- décès de la personne assuré

- rachat total par le preneur d'assurance  
Allianz Global Life dac ne peut pas résilier le contrat unilatéralement.

## QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

### INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque suppose que vous gardiez le produit pendant 10 ans. Le risque réel peut significativement varier si vous effectuez des rachats avant l'échéance, et il est possible que vous récupériez moins.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans un éventail de classes de risque entre 3 et 3 sur 7, allant de une classe de risque entre basse et moyenne à une classe de risque entre basse et moyenne.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen à entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable et il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée. Le risque et le rendement de l'investissement varient en fonction des options d'investissement. La performance est dépendante des tendances des marchés financiers et d'autres facteurs économiques. De plus amples informations sur les options

d'investissement peuvent être trouvées dans le Document d'information spécifique y relatif disponible sur simple demande auprès de l'Assureur ou de votre intermédiaire et sur [https://www.allianzgloballife.com/fr\\_BE/produit/kid.html](https://www.allianzgloballife.com/fr_BE/produit/kid.html).

Ce produit ne comprend aucune protection contre les performances futures des marchés. Il est par conséquent possible que vous perdiez tout ou partie de votre investissement.

Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.

## QUE SE PASSE-T-IL SI ALLIANZ GLOBAL LIFE DAC N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Il est possible que vous subissiez des pertes financières si Allianz Global Life dac, ou une entité dans laquelle votre fonds sous-jacents ont investi, n'est pas en mesure de respecter ses engagements. Il n'existe aucun système de compensation ou fonds de garantie.

## QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

**COÛTS AU FIL DU TEMPS** Le tableaux ci-dessous montre la fourchette des coûts relatifs au produit. Les coûts de ce produit dépend des conditions des fonds sous-jacents sélectionnés. Un résumé de ces conditions sont présentées dans les documents d'information spécifique propre à chaque sous-jacent et disponibles sur notre site internet [https://www.allianzgloballife.com/fr\\_BE/produit/kid.html](https://www.allianzgloballife.com/fr_BE/produit/kid.html).

La réduction du rendement (RIY) montre l'incidence des frais totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les frais totaux incluent les frais ponctuels, récurrents et accessoires.

Les montants indiqués ici sont les frais cumulés du produit lui-même pour trois périodes de couverture différentes. Ils incluent les frais de rachat anticipé potentielles. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 10 000 EUR. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir. Les frais varieront en fonction de l'option d'investissement que vous avez choisie. Des informations spécifiques concernant chaque option d'investissement sous-jacente sont disponibles sur le site web [www.allianzgloballife.com/be-fr](http://www.allianzgloballife.com/be-fr). Le tableau ci-dessous indique :

- l'incidence annuelle des différents types de frais sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période de couverture recommandée ;
- la signification des différentes catégories de frais

INVESTISSEMENT DE 10.000 EUR			
SCÉNARIOS	SI VOUS SORTEZ APRÈS 1 AN	SI VOUS SORTEZ APRÈS 5 ANS	SI VOUS SORTEZ APRÈS 10 ANS
Coûts totaux	de 426 EUR à 442 EUR	de 1.305 EUR à 1.374 EUR	de 2.341 EUR à 2.462 EUR
Incidence sur le rendement (réduction du rendement) par an	de 4,26 % à 4,42 %	de 2,70 % à 2,86 %	de 2,51 % à 2,67 %

## COMPOSITION DES COÛTS

CE TABLEAU MONTRE L'INCIDENCE SUR LE RENDEMENT PAR AN			
Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	0,20 %	L'incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement. Ceci inclut les coûts de distribution de votre produit.
	Coûts de sortie	0,00 %	L'incidence des frais liés au remboursement de votre investissement lorsqu'il arrive à échéance.
Coûts récurrents	Coûts de transaction de portefeuille	0,00 %	L'incidence des frais liés à nos achats et ventes d'investissements sous-jacents pour le produit.
	Autres coûts récurrents	de 2,31 % à 2,47 %	L'incidence des frais que nous supportons chaque année pour la gestion de votre investissement.
Coûts accessoires	Commissions liées aux résultats	0,00 %	Sans objet
	Commissions d'intéressement	0,00 %	Sans objet

Ce tableau montre l'effet qu'ont les différents frais sur ce que vous recevez après la période d'investissement recommandée et explique les frais. Les frais varient selon l'/les option(s) d'investissement choisie(s) et vous les trouvez dans les documents d'informations spécifiques des fonds sous-jacents.

## COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

### PÉRIODE DE COUVERTURE RECOMMANDÉE : 10 ANS

Ce produit est conçu pour des investissements de moyen à long terme. Par conséquent, vous devez être prêt à conserver votre assurance pendant 10 ans. Ceci découle de la nature des actifs d'investissement sous-jacents et de l'échéance du Cycle de vie que vous avez choisi. La période de couverture appropriée pour les investissements individuels dépendra d'un certain nombre de facteurs, parmi lesquels les besoins globaux de diversification du client et les conditions dans lesquelles il se trouve.

Pendant les 30 premiers jours du contrat, vous pouvez demander un remboursement de la valeur de votre vos investissementsfonds, additionné de tous les frais prélevés pendant cette période. Tous les prélèvements et impôts que vous aurez payés seront également remboursés. Après 3 mois, vous pouvez décider de procéder à un rachat total sans aucun frais de rachat, ou un rachat partiel assorti de frais de 50 EUR.

## COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Pour toute réclamation concernant le produit ou le fabricant du produit, vous pouvez prendre contact avec nous par courrier adressé à Allianz Global Life dac, Maple House, Temple Road, Blackrock, Dublin, Irlande Vous pouvez également envoyer un e-mail à l'adresse [belgium\\_agl@darta.ie](mailto:belgium_agl@darta.ie) ou appeler le + 353 1 242 2300.

Pour les Réclamations concernant les Intermédiaires indiqués à la Section B ou D du Registre des intermédiaires (Banques ou Courtiers) et leurs employés et associés impliqués dans le cycle économique de la Société, vous pouvez prendre contact directement avec l'Intermédiaire.

Vous pouvez également introduire votre réclamation auprès de l'Ombudsman des Assurances, square de Meeûs 35, 1000 Bruxelles, Belgique, Téléphone : +32 (2) 547 58 71, Fax : +32 (2) 547 59 75 . Pour plus de détails, veuillez-vous rendre sur [www.ombudsman.as](http://www.ombudsman.as).

## AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Avant la souscription, les Conditions générales seront mises à votre disposition, comme l'exige la législation. Elles vous donneront des informations détaillées concernant le contrat Allianz Target 4 Life que vous conclurez. Des informations spécifiques concernant chaque option d'investissement sous-jacente sont disponibles sur le site web [www.allianzgloballife.com/be-fr](http://www.allianzgloballife.com/be-fr).